



# Commune de Saint-Alban de Montbel

## Compte rendu du Conseil Municipal du : 24 juillet 2017

Mme le Maire Annick CHEVALIER : Présidente de séance

Secrétaire de séance : Bernard-Paul EMINET

### Membres présents

BARDON Benjamin

LEGER Luc

CHEVALIER Annick

MERCY Paul

DURET Sylvain

POUPENEY Annick

EMINET Bernard Paul

SENFT Catherine

GRIMONET Henri

### Membres absents et excusés

RENAUDIN Géraud – pouvoir à Annick CHEVALIER

SCHNEIDER Audrey – pouvoir à Annick POUPENEY

### Membres absents non excusés

NOEL- LARDIN Patrick

SZLAPKA Jean

## Ordre du jour

- Délibération pour demande de subvention pour l'opération « Cœur de Village » au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- Délibération pour demande de subvention pour l'opération « Cœur de Village » au titre du Fonds Départemental d'Équipement des Communes
- Délibération pour approbation du règlement intérieur 2017/2018 pour le service de restauration et l'accueil périscolaire
- Délibération pour subvention au SSIAD (Service de Soins Infirmiers À Domicile de l'ADMR)
- Questions diverses

Reconduction du MAPA pour la fourniture et la livraison des repas pour la cantine périscolaire

**Début de la séance à 20h15**

**Approbation du CR du lundi 19 juin 2017**

**Vote à l'unanimité des personnes présentes**

### **1 – Délibération pour demande de subvention pour l'opération « Cœur de Village » au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux**

Autorisation accordée à Mme le Maire de mettre en œuvre le dossier de demande de subvention auprès de la DETR.

Mme le Maire signale que la subvention de la DETR est plafonnée à 200 000 € avec un taux de 38% accordé à notre commune.

**Vote à l'unanimité des personnes présentes**

### **2 - Délibération pour demande de subvention pour l'opération « Cœur de Village » au titre du Fonds Départemental d'Équipement des Communes**

Autorisation accordée à Mme le Maire de mettre en œuvre le dossier de demande de subvention auprès du FDEC.

Mme le Maire précise que pour le FDEC, les demandes de subvention porteront sur l'accessibilité, le stationnement, la voirie et la place du village.

Mme le Maire attire l'attention du conseil sur les prochaines délibérations pour chaque demande de subvention ultérieure.

**Vote à l'unanimité des personnes présentes**

### **3 – Délibération pour approbation du règlement intérieur 2017/2018 pour le service de restauration et l'accueil périscolaire**

Sylvain DURET présente le règlement intérieur pour l'année scolaire 2017/2018.

Il indique les changements par rapport au précédent règlement (2016/2017) :

- Retour à la semaine de 4 jours et suppression des TAP (temps d'activité périscolaire).
- Dans les modes de paiement concernant le service de restauration et l'accueil périscolaire, rajout du prélèvement bancaire.
- Rajout du passeport de comportement transmis chaque semaine aux familles pour faire état du comportement de l'enfant.

Sylvain DURET signale que le prix de la restauration scolaire est inchangé par rapport à l'année scolaire 2016/2017

**Vote à l'unanimité des personnes présentes**

### **4 - Délibération pour subvention au SSIAD (Service de Soins Infirmiers À Domicile de l'ADMR**

Mme le Maire présente une demande de subvention de 857 € provenant du SSIAD de Saint-Genix sur Guiers.

Elle signale que c'est la première fois que cette subvention est demandée par le SSIAD en raison de difficultés financières rencontrées par cette organisation dû à un financement insuffisant de la part de la Sécurité Sociale et de la participation des bénéficiaires.

La demande de subvention est au prorata des personnes de la commune qui ont été concernées par les services du SSIAD soit 857 € par personne

Concernant la commune de Saint-Alban de Montbel, une personne seulement a été concernée en 2016.

Mme le Maire indique que dans certaines communes environnantes, compte tenu du nombre de personnes ayant utilisé les services du SSIAD, la subvention est loin d'être négligeable.

Le Conseil Municipal s'étonne de la méthode utilisée pour le recueil de cette subvention sans avoir au préalable averti la municipalité de ce changement et de cette nouvelle et non négligeable imputation budgétaire.

Mr Paul MERCY dénonce une concurrence déloyale vis-à-vis des infirmières libérales dont les prestations sont prises en charge par la Sécurité Sociale.

**Le Conseil décide à l'unanimité de reporter la délibération au Conseil Municipal du 4 septembre 2017, en attendant de recueillir les avis des différentes mairies aussi concernées par cette subvention.**

## Questions diverses

### Reconduction du MAPA pour la fourniture et la livraison des repas pour la cantine périscolaire

Annick POUPENET présente la proposition de reconduction du contrat de la fourniture et la livraison des repas de la part de la société "Traiteur Vacavant".

Elle signale que le prix n'a pas évolué depuis 2010. Il est resté de 3,38 € TTC par repas.

### Le projet Huttopia

Mme le Maire rappelle le contexte de la convention de mise à disposition d'un terrain communal à la CCLA pour le projet Huttopia.

*Cette convention a donné lieu à une délibération et un vote lors du Conseil Municipal du 16 janvier 2017 pour la signature d'un bail emphytéotique de 30 ans entre la commune de Saint Alban de Montbel et la CCLA et concernant la parcelle 692 d'une superficie de 13 721 m<sup>2</sup>. En contrepartie l'installation d'Huttopia rapporterait à la commune une taxe d'aménagement de 30 à 50 000€ maximum.*

Mme le Maire indique que lors du rendez-vous avec le notaire concerné, ce dernier a signalé que les données cadastrales sont erronées et que les services fiscaux se sont trompés lors de l'affectation de la propriété de cette parcelle. Celle-ci est donc bien la propriété de la CCLA.

La délibération et le vote lors du Conseil Municipal du 16 janvier 2017 sont donc caduques. La taxe d'aménagement ne sera donc pas perçue par la commune mais au propriétaire de la parcelle en l'occurrence la CCLA.

### Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 4 septembre à 20h.

**Fin du conseil municipal à : 21h15**

**Mme CHEVALIER Annick**

Présidente de séance

**M. EMINET Bernard-Paul**

Secrétaire de séance